

## LES SIX HEURES DU LAC

Cercle de voile de Cazaux  
5A - 7 août 2021 - Lac de Cazaux

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### 1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 1.3 - les règlements fédéraux.

### 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles la samedi 7 août à partir de 9h30 (au secrétariat de l'épreuve).
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.

### 3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information est consultable sur la face nord du local Comité.
- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

### 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à

- 4.1 - tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable.
  - 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
    - 4.2.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :
      - Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition.
      - Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
    - b) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage.
    - c) respecter des règles sanitaires en vigueur : présentation du pass sanitaire valide.
  - 4.3.2 Pour le bateau :
    - autorisation de port de publicité.
  - 4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire auprès du secrétariat de l'épreuve, le samedi 7 août 2021 de 09h30 à 12h30.
  - 4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et donc de la présentation du passe sanitaire pour tous les membres d'équipage majeur.
- ### 5. PROGRAMME
- 5.1 Confirmation d'inscription  
Samedi 7 août de 9h 30 à 12h30 au secrétariat du CVCL.
  - 5.2 Départ  
Samedi 7 août à 15 heures.

- 6 PARCOURS**  
Le parcours sera défini, par le comité de course, lors du briefing coureur à 13h30.
- 7 SYSTÈME DE PÉNALITÉ**  
La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 8 CLASSEMENT**  
Le classement sera effectué selon le système temps / distance.
- 9 PROTECTION DES DONNÉES**
- 9.1 Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 9.2 Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.
- 10 ETABLISSEMENT DES RISQUES**  
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.
- 11 PROCLAMATION DES RESULTATS**  
En suivant l'épreuve, le plus rapidement possible.
- 12 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**  
Pour plus d'informations, contacter *le 06-82-65-77-25*.